



Communauté de Communes
de Desvres-Samer

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Douai

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 062-200018083-20250410-B1420250410-DE

SLO

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le vendredi vingt-huit mars, se sont réunis à la salle des Potiers à Desvres sous la présidence de Claude PRUDHOMME

Délibération n°14-2025-04-10

Etaient présents :

M. Jean PICQUE, M. Christophe GUCHE, M. Michel DUFAY, M. Vincent LACHERE, M. Aimé HERDUIN, M. Etienne MAES, M. Thierry CAZIN, M. Marc DENAVAUT, M. Claude PRUDHOMME, M. Marc DEMOLLIENS, M. Ludovic DUTRIAUX, Mme Marylise THILLIEZ, M. Bruno LEDUC, Mme Nathalie TELLIER, Mme Chantal TERNISIEN, M. Michel SERGENT, Mme Nicole DARQUES, M. Jean-Luc MARCOTTE, M. Christophe COUSIN, M. Guy LAMBERT, M. Philippe DEMOLLIENS, Mme Anita THOMAS, M. Emile SAILLY, M. André BAHEUX, M. André LELEU, M. Hervé BROUART, M. Dominique PAQUES, M. Patrick QUIERTANT, M. Jean-Michel MARTEL, M. Christophe DOUCHAIN, Mme Cristina BASTIDE, Mme Annick POCHET, M. Luc VAN ROEKEGHEM, Mme Maryse BEAUSSE, M. Alain LOUVET, Mme Fabienne FOURRIER, M. Christophe FOURCROY, M. Didier PAQUES, M. Francis GRANDERIE, M. Joël COQUET, M. André GOUDALLE.

Pouvoirs :

M. Raymond LEJOSNE à M. Marc DEMOLLIENS
Mme Ludivine MOREAU à Mme Nicole DARQUES
M. Samuel GEST à M. Christophe FOURCROY
M. Alain MAQUINGHEN à M. Christophe DOUCHAIN
Mme Laurence LEFEBVRE à M. Luc VAN ROEKEGHEM

Etaient remplacés :

M. Bernard TASSART par M. Philippe HODIQUE
M. Bertrand FLAHAUT par M. Daniel LOUCHET

Etait excusé :

M. Jean-Claude RETAUX

Etaient absents :

M. Philippe DELBARRE
M. Jean-François SAGOT
M. Grégory SMERCK

Secrétaire de séance :

M. Vincent LACHERE

Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	41
Excusés avec pouvoir à un titulaire	5
Remplacés par un suppléant	2
Excusés	1
Absents	3
Nombre de votes	48

Délibération n°14-2025-04-10

Objet : vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Les taux d'imposition qui ont été votés dans le cadre du budget 2024 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,83%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,24 %

Il est proposé au conseil communautaire, suite à ces informations, de maintenir ces taux d'imposition :

- Taxe d'habitation : 11,83%
- Taxe sur le foncier bâti : 0,204%
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,10 %
- Cotisation foncière des entreprises : 27,24 %

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 10 avril 2025

Le secrétaire de séance

Vincent LACHERE



Le Président

Claude PRUDHOMME

